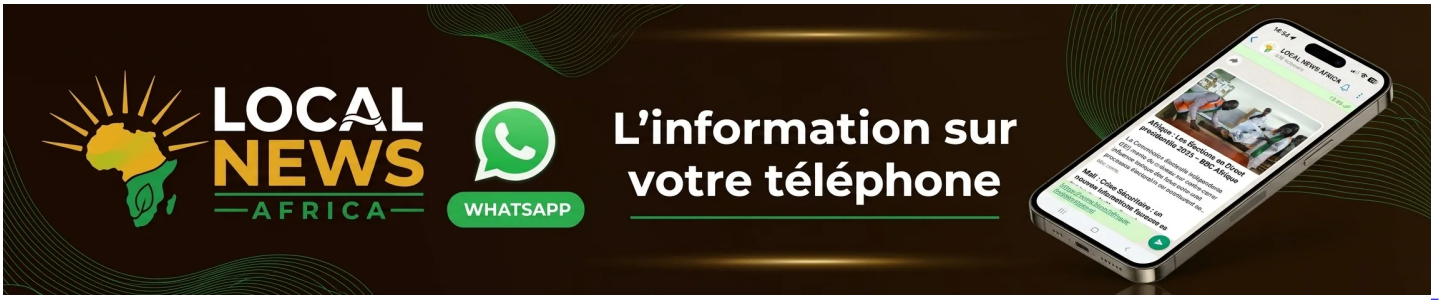


ROUTE DES PÊCHES

18 restaurants s'ouvrent aux investisseurs privés

Auteur : **Ayenan Eleuthere** | Publié le : **17 sept. 2026 à 16:53**



Le Bénin franchit une nouvelle étape dans la valorisation économique de son littoral. Dix-huit restaurants aménagés le long de la Route des Pêches sont désormais proposés à l'exploitation par des opérateurs privés béninois et étrangers. Une initiative qui place l'investissement, l'emploi et la gastronomie au cœur du développement de cette zone touristique.

Après les travaux d'aménagement, place désormais à l'exploitation. Le gouvernement béninois a lancé, le 14 septembre 2026, un appel à manifestation d'intérêt pour confier à des opérateurs privés l'exploitation commerciale de 18 restaurants construits dans le cadre de la composante balnéaire et de loisirs de la Route des Pêches.

L'opération s'adresse aux personnes physiques et morales, béninoises ou étrangères, disposant de compétences dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie, des loisirs ou de l'animation touristique. Les candidats peuvent également se regrouper en consortium. Chaque opérateur retenu pourra toutefois exploiter un seul restaurant.

Une opportunité pour les entrepreneurs

Au-delà de la mise à disposition des infrastructures, l'appel ouvre une nouvelle fenêtre aux entrepreneurs désireux d'investir dans l'économie touristique béninoise.

Les candidats devront présenter leur concept de restauration, leur projet d'aménagement et d'équipement, leur plan d'exploitation ainsi que leur politique de recrutement et de formation. Une attention particulière est également accordée à la création d'emplois et à la contribution au développement touristique et à la promotion du patrimoine et de la gastronomie béninoise.

La caution de soumission, remboursable, est fixée à 8 millions de FCFA pour les restaurants d'une capacité de 75 à 85 couverts et à 10 millions de FCFA pour les établissements de capacité supérieure.

Les dossiers doivent être transmis exclusivement par voie électronique. La date limite de dépôt est fixée au 13 octobre 2026 à 17h30.

Transformer une infrastructure en activité économique

Cette ouverture au secteur privé s'inscrit dans une vision plus large de la Route des Pêches. Le projet doit contribuer à créer un environnement favorable au développement touristique et au renforcement de l'économie nationale et régionale.

Selon le ministère du Cadre de Vie et des Transports, la phase 2 du projet représente un investissement estimatif de 84 milliards de FCFA et concerne notamment les communes d'Abomey-Calavi et de Ouidah. Elle comprend plusieurs axes routiers et bretelles destinés à améliorer la connexion entre les différents pôles du littoral.

La stratégie ne repose donc plus uniquement sur la construction d'infrastructures. L'enjeu consiste désormais à faire vivre ces espaces à travers des activités économiques capables d'attirer les populations locales, les visiteurs et les touristes.

La gastronomie comme vitrine du Bénin

Pour les futurs exploitants, le défi sera également de proposer des concepts capables de donner une identité aux différents établissements.

Cuisine béninoise, produits locaux, restauration contemporaine, expériences gastronomiques, espaces de détente ou concepts associant cuisine et culture : les possibilités sont nombreuses, à condition de répondre aux exigences fixées dans l'appel.

Cette orientation pourrait notamment permettre de mieux valoriser les produits issus des filières locales et de créer des débouchés pour les producteurs, transformateurs, pêcheurs et autres acteurs de la chaîne alimentaire.

La dimension environnementale n'est pas non plus absente du dispositif. Les futurs exploitants devront intégrer des exigences relatives notamment à l'hygiène, à la sécurité et à la gestion des déchets, particulièrement importantes dans un environnement littoral.

Vers un nouveau pôle de vie sur le littoral

Avec ces 18 restaurants, la Route des Pêches est appelée à devenir davantage qu'un axe de circulation ou un ensemble d'infrastructures touristiques. L'objectif affiché est progressivement d'en faire un espace où se rencontrent tourisme, restauration, loisirs, culture et activité économique.

Cette nouvelle étape pose cependant un enjeu majeur : la capacité des opérateurs à transformer les infrastructures mises à leur disposition en activités réellement attractives et durables.

Pour le Bénin, l'expérience constituera ainsi un test grandeur nature de la capacité du secteur privé à prendre le relais de l'investissement public pour faire émerger de nouveaux pôles économiques et touristiques.

La Route des Pêches entre ainsi dans une nouvelle phase : après la construction des infrastructures, vient désormais le temps de leur donner une véritable vie économique.

PUBLICITÉ

